

QUOI DE NEUF ?

LA LETTRE DE LA FSGT PLONGEE

AVRIL 2019

N°7



Dans ce numéro :

Les EPI : Que faut-il retenir ?	1
Compte rendu succinct de la CFA 2019	2
La nouvelle composition de la coordination et de la commission formation	2
L'évolution de la gouvernance du sport : danger ?!	2

Retrouvez-nous sur le web

<http://www.plongee.fsgt.org/>

EDITO

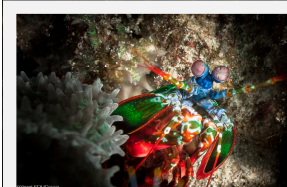
Lors de la dernière CFA, nous avons élu une nouvelle coordination et un nouveau responsable à la commission formation. Nous avons aussi pu échanger sur les dossiers les plus importants

- Opportunité et Ouverture et reconnaissance à l'international pour nos plongeurs affiliés
- Impact de la nouvelle gouvernance du sport avec la création de l'agence nationale du sport
- Politique de développement avec nos CPP

Mais aussi sur des points plus concrets comme la migration de notre site internet et les difficultés de chaque Commissions pour mener à bien leurs missions.

Face à la réduction des crédits et des moyens alloués au sport, face à la place toujours plus petite laissée au sport associatif vecteur de cohésion sociale, nous pouvons être fière des actions que nous menons que vous menez dans vos clubs ou sections affiliés d'une plongée par tous et pour tous au travers de tous vos engagements associatifs. Vos actions auront encore plus de poids et seront porteur d'initiative si vous les partagez.

C'est pourquoi nous encourageons chaque président de club, responsables de section, encadrants, moniteurs, tous vos bénévoles à poster et à faire connaître leurs actions sur nos réseaux sociaux via nos pages dédiées.



Notre réseau FSGT est encore à développer pour mutualiser nos ressources et multiplier nos opportunités de rencontre et d'échange.

Nous profitons également de cet éditto pour saluer la mémoire et l'engagement de Jean Lafforgue, bénévole infatigable du département 31 qui nous a quitté en 2018.

En vous souhaitant une bonne saison sportive

La coordination



Découvrez la plongée pour tous !

LES EPI : QUE FAUT IL RETENIR ?

Depuis de deux ans nous avons entendu tout et son contraire concernant les équipements de protection individuelle (EPI) en plongée, un sujet important qui mérite d'être abordé.

Selon le règlement UE 2016/425, en plongée, sont EPI les détendeurs, les manomètres, les robinetteries de bouteilles, les bouées d'équilibrage, les combinaisons de plongée sous-marine (humide et étanche), le masque de plongée et recycleurs.

Il impose le marquage CE pour la conception du matériel de plongée, fabriqué selon des normes précises pour chacun d'eux, leur garantissant une libre circulation et la vente au sein de l'UE, la conséquence pour nous associations est que seuls des EPI marqué CE peuvent être utilisés, prêtés ou loués à nos pratiquants.

Pour leur utilisation, le code du sport liste un nombre restreint d'EPI-SL (sport loisir) [Pôle ressources national sport de nature](#) leur imposant une [fiche de gestion](#) concernant la plongée, seul le masque y figure.

La fiche de gestion n'est donc pas obligatoire pour les autres EPI, mais le [Code du sport](#) (Art.A.322-81) nous impose une vérification et un entretien régulier des équipements de plongée, entretien qui doit également répondre aux préconisations des fabricants.

Comment raisonnablement y répondre sans une fiche de gestion seule preuve d'entretien des équipements que nous mettons à disposition des nos pratiquants, ça nous semble incontournable.



COMPTE RENDU SUCCINT DE LA CFA DU 2 ET 3 FEVRIER 2019

Une ouverture et une reconnaissance à l'internationale pour nos plongeurs?

Une réflexion autour de passerelle et accord avec le RSTC a été lancée depuis quelque temps. Cette CFA a été l'occasion d'étudier les avantages et inconvénients des 3 entités (PADI ; SSI ; SDI/TDI). Il semblerait que SDI/TDI soit l'entité la plus compatible avec une fédération comme la nôtre : pas d'obligation d'achat des kits pédagogiques, Tarifs les plus attractifs, possibilités d'envisager des cartes double face et surtout une

grande part de liberté pédagogique.

Un mandat a donc été donné à la coordination en lien avec la formation pour avancer sur les discussions sur le RSTC et préfigurer d'un accord avec SDI/TDI qui semble l'organisme le plus compatible avec la FSGT. La décision finale sera prise après un débat et un vote de la CFA.



LA COMPOSITION DES INSTANCES QUI ONT CHANGÉ

Une nouvelle **Coordination** a été élue pour les 4 prochaines années. Elle est composée de (entre parenthèse, les postes qui ont été attribué postérieurement à la CFA) :

Sabri BERTUCAT ; Sébastien GAUTIER (Trésorier) ; Mokhtar GHEMARI ; François GUILLEMOT ; François JESTIN (Responsable) Thierry LOPES Pascal SASSO (Trésorier Adjoint)

La **commission formation** a été en partie renouvelée : elle est désormais composée des personnes suivantes :

Eric Alberola ; Sabri Bertucat ; Nicolas Bidou ; Bruno Cousein ; Thomas Garro ; Sébastien Gautier ; François Guillemot ; François Jestin ; Arnaud Kerivel ; Bachir Khababa ; Thierry Lopes ; Xavier Michel ; Germinal ORTIZ (Responsable) Stéphane Vincent

n'oubliez pas que vous pouvez trouver la liste des clubs FSGT plongée, les référents et délégués de votre département et la composition de toutes les commissions dans l'annuaire présent sur notre site. Vous pouvez d'ailleurs rejoindre la plupart des commissions si vous êtes intéressé pour participer aux travaux

LE SITE INTERNET VA CHANGER !

Notre site internet a besoin d'un sérieux toilettage technique et graphique. Cet outil jugé indispensable par beaucoup contient de multiples informations nécessaires au bon fonctionnement de notre CFA. Lors de la CFA, 2 propositions ont donc été formulées : rejoindre le site de la FSGT ou créer un nouveau site internet (wordpress).

Après un débat entre les délégués et les référents, un vote est actuellement en cours pour choisir entre les deux possibilités.

Une chose est sûre c'est que d'ici septembre, votre site aura évolué.

LA FSGT présente au salon de la plongée en 2020 : c'est Oui !

Comme à chaque CFA, la présence de la FSGT lors du prochain Salon en 2020 a été débattu. Pour l'édition 2019, un effort particulier avait été fait pour refaire les visuels mais aussi pour récolter des informations objectives sur le passage au sein du stand des uns et des autres. Une tombola avait également été organisé et à rencontrer un bon succès. Depuis notre CFA, les délégués et référents se sont prononcés sans équivoque sur notre présence puisque le OUI l'a emporté avec 95 % des voix. Le taux de participation à ce vote était de plus de 75 %



La gouvernance du sport évoquée lors de l'assemblée générale de la fsgt à la Palmyre les 29,30 et 31 mars dernier.

Les rencontres préparatoires à l'AG organisées en région avait confirmé les très nombreuses préoccupations des comités départementaux et régionaux concernant la **nouvelle gouvernance du sport et les conséquences pour le sport associatif fédéré comme pour le sport affinitaire**, notamment à l'échelle des territoires. La suppression du CNDS et les transferts des crédits extra budgétaires au sein de l'agence nationale du sport suscitent beaucoup d'interrogations sur la pérennité de ces financements et sur les critères de répartition que nous devons décider ensemble. Pour autant et dans un contexte social inédit, un certain nombre ont exprimé la volonté de continuer à résister en mobilisant les responsables de clubs et les adhérent.e.s sur les conséquences de cette politique dans leur pratique associative et sportive de tous les jours.

Sport et Plein Air a publié pour ce numéro de mars 2019 un dossier spécial "[Entre expectative et méfiance. Agence nationale du sport, qu'en est-il ?](https://www.fsgt.org/sites/default/files/SPA628_AGENCEDUSPORT.pdf)". Salué par le mouvement sportif, des universitaires et journalistes, et au sein de la FSGT, ce dossier vise à la fois à éclairer sur la mise en œuvre concrète de l'agence et a porté une analyse sur les conséquences sur le sport associatif fédéré et sur la pérennité de nos fédérations. Nous vous invitons à le lire et à relayer largement au sein de vos clubs et réseaux. L'AG a été l'occasion de souligner la démarche inédite engagée par les 20 fédérations affinitaires, multisports, scolaires et universitaires depuis plus d'un an pour analyser les évolutions de la gouvernance et créer les conditions de la pérennité de leur projet associatif pour l'accès de toutes et tous aux activités physiques et sportives. Aussi, leur mobilisation a permis d'obtenir une place au sein du Conseil d'Administration de l'agence nationale du sport, où siègera Emmanuelle Bonnet Oualidj. Retrouver le dossier spécial en cliquant sur ce lien : https://www.fsgt.org/sites/default/files/SPA628_AGENCEDUSPORT.pdf

Comme l'a indiqué Emmanuelle, pendant l'assemblée générale, Il est important de nous mobiliser auprès des parlementaires dans chaque région pour attirer leur attention sur l'impact de cette évolution mais également le risque à terme de voir les fédérations affinitaires disparaître. Pour mémoire, les 20 fédérations en question représente près de 5 millions de licenciés.